



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

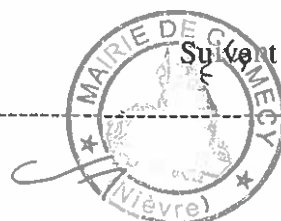
N° 2025-038 : ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DES VAUX D'YONNE : PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLAMECY AUX TARIFS ANNÉE 2024-2025 :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir pour l'année scolaire 2024/2025 les tranches de quotient familial comme base de calcul des cotisations des familles ainsi que le pourcentage de participation de la Ville de Clamecy comme suit :

Tranche	Quotient	% Intervention Clamecy	% Cotisation des familles
Tranche 4	+ 1139	0 %	100 %
Tranche 3	829<N<1138	25 %	75 %
Tranche 2	517<N<828	60 %	40 %
Tranche 1	N ≤ 516	80 %	20 %

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire